

Affaires courantes

Alors que les députés du Bloc québécois acceptaient et appuyaient le mandat confié au comité d'examiner des solutions de remplacement à la TPS actuelle et y consacraient beaucoup de travail, que font-ils à la fin de cette étude? Ils disent: «Ce n'est pas satisfaisant. Pourquoi ne pas donner ce pouvoir de taxation aux provinces et les laisser imposer cette taxe de vente?»

Nous avons assisté à une volte-face. Durant la campagne électorale, les députés du Bloc québécois ne trouvaient rien à redire à la TPS. Voilà maintenant qu'elle ne leur plaît plus et qu'ils préconisent davantage de taxes provinciales. Ils se livrent par ailleurs à ce que je qualifierais de gros mensonge en disant que le rapport recommande d'étendre la taxe aux aliments et aux médicaments. Nulle part, dans les plus de 100 pages du rapport, on ne trouve ce genre de recommandation.

Je vais leur faire une offre qu'un de nos collègues, chez nos voisins du sud, faisait un jour au Parti républicain: «Si vous cessez de mentir à notre sujet, nous cesserons de dire la vérité à votre sujet.»

[Français]

M. Loubier: Monsieur le Président, je vais répondre très succinctement aux propos un peu *borderline*, comme on dit, et pas nécessairement parlementaires du député.

J'invite mon collègue, qui est justement un des vice-présidents du Comité des finances, à lire notre rapport minoritaire. On a déposé un rapport minoritaire et on l'a fait avec nos propres moyens. On l'a traduit en anglais par nos propres moyens et on l'a déposé, nous. Nous, on a déposé, dans les deux langues officielles, notre rapport minoritaire en vue de la conférence de presse d'avant-hier. Vous n'avez pas été en mesure de nous offrir ce travail de traduction à temps pour analyser la copie préliminaire du rapport.

Alors, je pense que notre collègue n'a pas à se vanter du fait qu'il n'ait pas lu notre rapport minoritaire, alors qu'il était dans les deux langues officielles et traduit par le Bloc québécois. Le parti gouvernemental n'a pas daigné nous tendre la main, sauf à une condition: il fallait qu'on prenne notre rapport minoritaire et qu'on l'annexe au rapport général. Nous avons choisi, et la liberté est toujours de ce monde, de le déposer à part. Et je pense que nous avons pris une bonne décision.

Je vous dirai, monsieur le Président, que notre solution de rechange, si le député veut bien lire notre rapport, s'il veut bien daigner nous faire l'honneur de lire notre rapport, comme nous avons lu le rapport de la majorité libérale et à plusieurs reprises, en anglais et en français, s'il veut bien lire notre rapport minoritaire, il lira ce qui suit: «Le Bloc québécois rencontre la promesse faite par le premier ministre d'abolir la TPS et de transférer ce champ de taxation aux provinces.»

• (1615)

De cette façon, on évite deux choses: premièrement, de se diriger vers un sixième échec des négociations constitutionnelles entre le fédéral et les provinces, parce qu'après le forum de la santé, le commerce interprovincial, etc., on pourra en ajouter un autre, parce que les conservateurs ont expérimenté pendant deux ans la négociation avec les provinces en vue d'une harmonisation comme celle qu'on nous présente dans le rapport majoritaire. Donc, on évite ces frictions-là. On en évite trois. La deuxième

chose qu'on évite, c'est justement d'en arriver à continuer avec les duplications et les chevauchements.

On offre au gouvernement justement de se retirer de certains champs de dépenses en vue de compenser le transfert du champ de taxation, la TPS, aux provinces. Troisièmement, on contribue à alléger le fiasco des finances publiques. Les députés libéraux devraient nous remercier du travail qu'on a fait et sérieusement, parce que c'est la seule alternative qui reste à l'heure actuelle, après les nombreuses déclarations des premiers ministres provinciaux, et surtout des grands spécialistes, et je pense entre autres à Yvon Cyrenne de Martin, Chabot, Paré et Associés. . .

Le président suppléant (M. Kilger): À l'ordre, s'il vous plaît. Je regrette d'interrompre l'honorable député. Nous reprenons le débat avec l'honorable député de Témiscamingue.

M. Pierre Brien (Témiscamingue): Monsieur le Président, c'est à mon tour de prendre la parole sur ce fameux rapport du Comité libéral des finances sur la TPS, un dossier sur lequel, avec mon collègue de Saint-Hyacinthe et celui de Charlevoix, on a travaillé très fort depuis l'introduction, depuis le début des travaux.

C'est avec beaucoup de déception, en voyant l'ébauche du rapport la première fois, de constater l'orientation que le Parti libéral s'appretait à prendre après toutes les audiences, alors que personne n'était venu suggérer une telle alternative d'une taxe hybride qui s'appelait ainsi au départ, une taxe hybride. Essayez d'expliquer aux gens qu'on va se retrouver avec deux systèmes de taxation, alors qu'ils vont remplacer l'actuelle TPS par une taxe relativement semblable.

Ceux-là qui ont dénoncé cette taxe-là vigoureusement, à son introduction et en campagne électorale, qui la trouvaient si mauvaise, en passant par le premier ministre, la vice-première ministre qui a dit qu'elle démissionnerait si elle n'abolissait pas la TPS, le ministre des Affaires étrangères et l'ensemble des députés libéraux, ils la trouvaient tellement mauvaise cette TPS que maintenant, ils demandent aux provinces de retirer leur taxe et de la remplacer par la TPS. Scandaleux, monsieur le Président! Une taxe qu'on trouve mauvaise, mais maintenant on veut en répandre son utilisation, l'appliquer à tout le monde. Cela n'a aucun bon sens.

En plus de l'élargissement qu'on veut faire aussi, l'élargissement à l'assiette. On veut maintenant taxer les produits alimentaires, les médicaments, les soins de santé. En plus de cela, en plus du coup de force qu'on veut faire aux provinces, on se vante de la simplifier, pour les petites entreprises. C'est là que je veux élaborer un peu plus, parce que c'est quelque chose qui, jusqu'à maintenant, est peut-être passé un peu inaperçu. Mais avec le temps, les gens vont réaliser que c'est encore une fois de la poudre aux yeux qu'on lance, ce sont simplement des mots. Je vais vous expliquer pourquoi.

Maintenant, on dit que les entreprises dont le chiffre d'affaires est de 200 000 \$ et moins vont pouvoir se prévaloir d'un système qui s'appelle la taxe aux opérations commerciales, mais qu'on ne veut pas appeler par son nom, donc, on va l'appeler TVA. C'est une forme de TPS. C'est une taxe à valeur ajoutée. Une TPS, c'est une taxe à valeur ajoutée. Il faut bien comprendre cela. Pour les entreprises de 200 000 \$ et moins de chiffre d'affaires, on leur dit: «Vous pourrez maintenant simplement prendre l'ensemble de vos ventes, soustraire l'ensemble de vos achats, faire une